

Fédération Santé et Action Sociale



Union Fédérale de la Santé Privée

Communiqué de presse

22/21

Montreuil, le 8 mars 2021.

EHPAD « La Croix du Sud » groupe MÉDICHARME : 45ème jour de grève, et la direction reste sourde aux revendications du personnel

Les héroïnes et les héros d'hier, applaudi.e.s tous les soirs, sont aujourd'hui redevenu.e.s les « premier.e.s de corvée » : salaires indécents, conditions de travail dégradées, gestion brutale du personnel...

Rien n'a changé dans les EHPAD malgré toutes les promesses.

Le groupe MEDICHARME fort de ses 27 établissements, au chiffre d'affaire de 4,6 millions d'euros (bénéfice 2,2 M), ignore ses salarié.e.s en grève depuis un mois et demi !

Le conflit a débuté lorsque les salarié.e.s ont appris que des primes (de 2 000 à 3 000 euros) avaient été distribuées secrètement à certain.e.s salarié.e.s, en excluant les autres.

Le syndicat CGT de l'établissement a protesté contre ces versements inégalitaires.

En réponse, la direction de MEDICHARME a décidé de prendre des sanctions contre la déléguée syndicale CGT et l'infirmier coordinateur de l'établissement.

La grève a débuté le 25 janvier face à une direction qui a décidé d'ignorer ses salarié.e.s pendant 5 semaines.

Après de multiples interpellations à la préfecture, à la direction départementale du travail et à l'ARS, après le soutien de leurs députés et de partis politiques, les grévistes ont obtenu une médiation diligentée par la préfecture.

La direction de MEDICHARME contrainte de négocier est restée inflexible, refusant de remettre en question les primes et les sanctions, rejetant la responsabilité du conflit sur la directrice de l'EHPAD (aujourd'hui licenciée).

Une nouvelle rencontre organisée par le médiateur le 5 mars a semblé plus prometteuse, la direction se montrant moins fermée sur la question salariale (mais pas sur les sanctions).

Les grévistes se réuniront en assemblée générale le 9 mars et décideront ensemble de la poursuite du mouvement. Comment un groupe aussi fortuné, financé par de l'argent public, peut-il maintenir ses salarié.e.s sans salaire pendant 2 mois et sanctionner ceux qui dénoncent l'injustice ? Comment les tutelles de l'Etat acceptent-elles que les grévistes soient remplacé.e.s par les salarié.e.s d'autres établissements du groupe ?

L'Union Fédérale de la Santé Privée CGT réaffirme son soutien le plus fraternel aux salarié.e.s de la Croix du Sud et mettra tous les moyens possibles pour que les grévistes obtiennent satisfaction.

L'UFSP réaffirme son refus de voir des groupes financiers faire fortune sur la prise en charge de nos ainé.e.s, au mépris des conditions de travail des salarié.e.s.

Encore bravo aux salarié.e.s de la Croix du Sud qui luttent pour leur dignité et demandent la juste rétribution de leur travail.

Soutenez cette lutte courageuse en envoyant votre soutien financier à l'UD 09 qui gère la caisse de grève : Union Départementale CGT de l'Ariège, (préciser "Grève de la Croix du Sud") 17 place Albert Tournier, 09100 Pamiers